CARNET DE PECHE obligatoire
(à remplir dès que vous sacrifiez une truite ***avant la poursuite de votre partie de pêche)***

Date	parcours de pêche	taille des prises		
06-avr	Chéran alby	31	34	32

Date	parcours de pêche	taille des prises		

Dans certaines portions de nos rivières, les études scalimétriques ont démontré que les truites ne sont pas matures avant d'avoir atteint la taille de 35cm.
Nous vous encourageons à relâcher vos prises de taille inférieure, afin de permettre une reproduction naturelle de qualité sur nos cours d'eau ou 100% des truites sont issues de la reproduction naturelle.

TAILLE MINIMALE DES CAPTURES
30cm sur le Chéran et le Fier
25cm sur tous les autres cours d'eau

REGLEMENTATION PARCOURS SPECIFIQUES
Pêche avec 1 seul hameçon simple sans ardillon
⇒ **2 Réserves Actives Salmonidés**
1 truite/pêcheur/jour/**40**cm
(sauf réserve active de Banges **35**cm).
⇒ **4 Parcours No-Kill**
Remise à l'eau obligatoire de tous les salmonidés

En cas de pollution
contacter l'ONEMA au
06.72.08.10.20 ou
la gendarmerie la plus proche

AAPPMA DE L'ALBANAIS

REGLEMENTATION GENERALE
3 truites/pêcheur/jour
50 truites/pêcheur/an
Ombre remise à l'eau obligatoire.

REGLEMENTATION
PERMIS TOURISTIQUES
3 truites/pêcheur/jour
10 truites/pêcheur/mois
Ombre remise à l'eau obligatoire.

Signature du titulaire	Cadre réservé à la garderie